

## 1. Identification

|   |  |
|---|--|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>Campylobacter Fetus Bacterin</b>  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       |  |
| <b>Synonymes</b>  | Vibrin® * VIBRIN™  |
| <b>Usage recommandé</b>   | Vaccin vétérinaire   |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Non destiné à l'usage humain   |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |  |
| <b>Nom de la compagnie (É-U)</b>  | Zoetis Inc.  |
|   | 10 Sylvan Way<br>Parsippany, New Jersey 07054 (USA)  |
| <b>Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain</b>                   | 1-866-531-8896   |
| <b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>              | 1-800-366-5288   |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300<br>CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887 |
| <b>Nom de la compagnie (CA)</b>   | Zoetis Canada Inc.   |
|   | 16740 Trans-Canada Highway<br>Kirkland, Quebec, H9H 4M7                                    |
| <b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>                                | CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887  |
| <b>Adresse courriel</b>   | soutienauxproduits@zoetis.com  |
| <b>Département de soutien aux produits</b>                                  | 1-800-461-0917   |

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Dangers physiques</b>        | Non classé.  |
| <b>Dangers pour la santé</b>    | Non classé.  |
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non classé.  |
| <b>Éléments d'étiquetage</b>    |  |
| <b>Symbole de danger</b>        | Aucune.  |
| <b>Mention d'avertissement</b>  | Aucune.  |
| <b>Mention de danger</b>        | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.                |
| <b>Conseil de prudence</b>      |  |
| <b>Prévention</b>               | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.                       |
| <b>Intervention</b>             | Se laver les mains après utilisation.                                      |
| <b>Stockage</b>                 | Conserver à l'écart de matières incompatibles.                             |
| <b>Élimination</b>              | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| <b>Autres dangers</b>           | Aucun(e) connu(e).   |

## Renseignements supplémentaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %    |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------|
| Aluminum monostearate |                         | 7047-84-9                   | <5   |
| Huile de carthame     |                         | 8001-23-8                   | <5   |
| Formaldéhyde          |                         | 50-00-0                     | <0.1 |
| Campylobacter foetus  |                         | Non attribué                | *    |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** \* Ingrédients non dangereux

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

#### Contact avec la peau

En cas de contact cutané, laver immédiatement la peau avec une grande quantité d'eau et de savon. En cas d'auto-injection ou de piqûre d'aiguille accidentelle, laver le site de la blessure sous de l'eau courante propre. Consulter immédiatement un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir seulement sur les directives du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Les réactions respiratoires peuvent prendre la forme de : rhinite, éternuements, grattements de gorge, oedème de la muqueuse buccale ou du larynx, toux, manque de souffle, respiration sifflante et douleurs thoraciques; Des réactions de type asthmatique surviennent en cas d'exposition aggravée chez des patients sensibles. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traiter de manière symptomatique. En cas d'exposition parentérale à un vaccin avec adjuvant d'huile, il faut promptement examiner le patient pour détecter les éventuels vasospasmes ou syndromes de loge.

#### Informations générales

Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

#### Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter les injections accidentelles. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir fermé de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. @ 2 - 7°C (36 - 45°F). Ne pas congeler. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants                 | Type    | Valeur  |
|----------------------------|---------|---------|
| Formaldehyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 0.3 ppm |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants                            | Type    | Valeur                         |
|---------------------------------------|---------|--------------------------------|
| Aluminum monostearate (CAS 7047-84-9) | TWA     | 10 mg/m3                       |
| Formaldehyde (CAS 50-00-0)            | Plafond | 1.3 mg/m3                      |
|                                       | TWA     | 1 ppm<br>0.9 mg/m3<br>0.75 ppm |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants                        | Type    | Valeur   | Forme                  |
|-----------------------------------|---------|----------|------------------------|
| Formaldehyde (CAS 50-00-0)        | Plafond | 1 ppm    |                        |
|                                   | TWA     | 0.3 ppm  |                        |
| Huile de carthame (CAS 8001-23-8) | TWA     | 3 mg/m3  | Brouillard respirable. |
|                                   |         | 10 mg/m3 | Brouillard.            |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants                 | Type    | Valeur  |
|----------------------------|---------|---------|
| Formaldehyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 0.3 ppm |

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants                 | Type    | Valeur  |
|----------------------------|---------|---------|
| Formaldehyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 1.5 ppm |
|                            | STEL    | 1 ppm   |

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

| Composants                        | Type    | Valeur                        | Forme       |
|-----------------------------------|---------|-------------------------------|-------------|
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0)        | Plafond | 3 mg/m <sup>3</sup>           |             |
| Huile de carthame (CAS 8001-23-8) | TWA     | 2 ppm<br>10 mg/m <sup>3</sup> | Brouillard. |

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

| Composants                 | Type    | Valeur  |
|----------------------------|---------|---------|
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) | Plafond | 0.3 ppm |

|  |   |
|--|---|
| <b>Valeurs biologiques limites</b>   | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.  |
| <b>Analyse des risques par niveaux de contrôle</b>   | Non disponible.   |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>   | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate. |
| <b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b> |   |
| <b>Protection du visage/des yeux</b>   | En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.   |
| <b>Protection de la peau</b>   |   |
| <b>Protection des mains</b>  | Porter des gants imperméables s'il y a risque de contact avec la peau.  |
| <b>Autre</b>   | Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.   |
| <b>Protection respiratoire</b>   | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté  |
| <b>Dangers thermiques</b>  | Sans objet.   |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b>   | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants  |

**9. Propriétés physiques et chimiques**

|   |  |
|---|--|
| <b>Apparence</b>  | Liquide dans des flacons à doses multiples |
| <b>État physique</b>                                      | Liquide.                                   |
| <b>Forme</b>  | Liquide.                                   |
| <b>Couleur</b>  | Non disponible.                            |
| <b>Odeur</b>  | Non disponible.                            |
| <b>Seuil olfactif</b>                                     | Non disponible.                            |
| <b>pH</b>   | 6 - 8                                      |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>            | Non disponible.                            |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b> | > 100 °C (> 212 °F)                        |
| <b>Point d'éclair</b>                                     | Ininflammable                              |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                 | Non disponible.                            |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                    | Sans objet.                                |

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

|   |                 |
|---|-----------------|
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%)   | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%)   | Non disponible. |

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

### Solubilité

Solubilité (eau) 100 %

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.8 - 1.2

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles. Rayonnement solaire. Stocker à des températures entre 2 °C et 7 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts. Cette matière peut être dénaturée ou désactivée par une gamme de solvants organiques, de sels ou de métaux lourds.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

**Contact avec la peau** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.  
Formaldéhyde  
Espèces: Lapin  
Gravité: Moderate Severe

**Contact avec les yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.  
Formaldéhyde  
Espèces: Lapin  
Gravité: Extrême

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Dans le cas d'une injection accidentelle, une réaction allergique peut survenir. Les signes et symptômes peuvent inclure rash, prurit, rougeur et enflure. Les réactions respiratoires peuvent prendre la forme de : rhinite, éternuements, grattements de gorge, oedème de la muqueuse buccale ou du larynx, toux, manque de souffle, respiration sifflante et douleurs thoraciques; Des réactions de type asthmatique subviennent en cas d'exposition aggravée chez des patients sensibles.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

| Composants                 | Espèces | Résultats d'épreuves   |
|----------------------------|---------|--|
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) |         |  |
| <b><u>Aiguë</u></b>        |         |  |
| <b>Orale</b>               |         |  |
| DL50                       | Rat     | 800 mg/kg  |
| <b><u>Chronique</u></b>    |         |  |
| <b>Inhalation</b>          |         |  |
| DMENO                      | Rat     | 15 ppm, 9 Jours Appareil respiratoire<br>6 ppm, 2 années Tumeurs |
|                            | Souris  | 15 ppm, 2 années Tumeurs   |

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec les yeux**

Formaldéhyde

Espèces: Lapin  
Gravité: Extrême

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**ACGIH - Sensibilisation**

FORMALDEHYDE (CAS 50-00-0)

Sensibilisation cutanée  
Sensibilisation respiratoire

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

Aluminum monostearate (CAS 7047-84-9)

Irritant

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.

**Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisation cutanée

**Canada- Manitoba OELs Hazard: Sensibilisation respiratoire**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisation respiratoire

**Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisateur.

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée**

Cette substance contient du formaldéhyde, qui est considéré comme un agent sensibilisant de la peau. On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Mutagenicité**

Formaldéhyde

In Vitro Bacterial Mutagenicity (Ames)  
Résultat: positif  
Espèces: Bactéries

In Vitro Chromosome Aberration  
Résultat: positif  
Espèces: Rongeur

**Mutagénicité**  
Formaldéhyde

In Vitro Sister Chromatid Exchange  
Résultat: positif  
Espèces: Rongeur

In Vivo Chromosome Aberration  
Résultat: positif  
Espèces: Non spécifié

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Pas de cancérogènes présents à plus de 0,1 %.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Probablement cancérogène pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) 1 Cancérogène pour l'homme.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Cancérogène connu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Effets sur le développement**

Formaldéhyde 185 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Not teratogenic Maternal toxicity  
Espèces: Souris  
Organe: Orale

40 ppm Développement de l'embryon/du fœtus, Not Teratogenic Maternal Toxicity  
Espèces: Rat  
Organe: Inhalation

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Autres informations** Des réactions allergiques sont possibles. Les antigènes inclus dans ce produit sont non infectieux. Ils ont tous été préparés à partir de préparations de microorganismes morts ou inactivés. Ce produit est une suspension avec adjonction d'huile. Les produits contenant des adjuvants à l'huile peuvent provoquer des spasmes vasculaires suite à injections accidentelles.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

| Composants                 | Espèces | Résultats d'épreuves  |
|----------------------------|---------|---|
| Formaldéhyde (CAS 50-00-0) |         |   |
| <b>Aquatique</b>           |         |   |
| Crustacés                  | CE50    | Puce d'eau (daphnia pulex) 4.3 - 7.8 mg/l, 48 heures        |
| Poisson                    | CL50    | Bar rayé (Morone saxatilis) 10.302 - 16.743 mg/l, 96 heures |

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleures technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Aucun(e) connu(e).

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### **Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

#### **Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

#### **Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

#### **Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)**

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

#### **Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

#### **Règlements internationaux**

##### **Convention de Stockholm**

Sans objet.

##### **Convention de Rotterdam**

Sans objet.

##### **Protocole de Kyoto**

Sans objet.

##### **Protocole de Montréal**

Sans objet.

##### **Convention de Bâle**

Sans objet.



## Inventaires Internationaux

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Non                        |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Non                        |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                        |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Non                        |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Non                        |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                        |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Non                        |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Non                        |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Non                        |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Non                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Non                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 04-Mai-2017

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Informations relatives à la révision** Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples